

FEMMES ET TABAC

Journée régionale
de réflexion
sur le tabagisme féminin

28
JANVIER
2020



28 JANVIER 2020

Quelle formation pour les professionnels de la **PERINATALITE**

Cécile PICHON, Françoise BERTSCHY, coordinatrices de réseau



Collectif Ambassadeur
#MoisSansTabac Bretagne



Le réseau PERINATALITE BRETAGNE

Réseau de professionnels

- PARCOURS DE SOIN
- COORDINATION **DES PROFESSIONNELS**
- EVALUATIONS DES PRATIQUES



VILLE (PSL) MG, SF,
GO, pédiatres,...

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
(PMI, ASE) MG, SF,
IDE,...

ETABLISSEMENTS
HOSPITALIERS
publics et privés
GO, pédiatres, SF,
IDE, psycho, ...

FEMMES ENCEINTES (*conception à 1 ms*)
CONJOINT
NOUVEAU NÉ (de N à 1 mois),
prolongé en cas de vulnérabilité repérée ou
suspectée (jusqu'à l'âge scolaire 7 ans)

STRUCTURES
MEDICO PSYCHO
SOCIALES CAMSP,
CMPP, centres
maternels,...

ASSOCIATIONS
D'USAGERS

ASSOCIATIONS
PROFESSIONNELLES

AUTRES PARTENAIRES :
SAMU, CPDPN,
psychiatres et
pédopsychiatres, CSAPA,
ELSA, ANPAA, IREPS,
CPAM, CAF, Villes, ...

- MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES
 - CdC [2006](#), [2015](#)

LES BESOINS

22-2019

- ENP 2016 :
 - 16,5 % T3 (24% en Bretagne)
 - 80% Q/seulement 46,3 % conseils
- Demande de SF hospit
 - GT: 1SF DU add / ES/ANPAA/psycho réseau
 - élab formation T+Cannabis
 - Réseau de pairs

29-2018

- GT addictions (SF DU+ELSA+SFH+péd)
 - Auto-Q
 - Protocole (T, OH, Cannabis, TSO, Amphet+cocaine, méd Psycho)
 - Annuaire vulnérabilités par maternité/bassin N
 - Formation T
 - Appel projet ARS (testeurs)



LES REPONSES

22 : 1 formation en 2019

- Contenu
 - Apports théoriques
 - TSN
 - Entretien motivationnel
 - Inclus : et cannabis
 - Annuaire territorial
- Participants (33p)
 - 31 SF et 1 pédiatre L, 1GO L

29 : 3 formations en 2018

- Contenu
 - Apports théoriques
 - TSN (plaquette)
 - Entretien motivationnel
 - Inclus : mise à disposition de testeurs (CH)/convention
- Participants (43p)
 - 36 SF dont 13 L, 8 de PMI(/10) et 1 pédiatre H, 1médecin PMI, 1 interne MG, 2GO H+L

TABAC - CANNABIS et PERINATALITE	
Acteurs et structures ressources	
<p>COORDONNATEUR</p> <p>Dr. Fabrice PERRAUD Centre de Référence Tabac - Cannabis Centre de Référence Périnatalité Centre de Référence Tabac - Cannabis Centre de Référence Périnatalité Centre de Référence Tabac - Cannabis Centre de Référence Périnatalité Centre de Référence Tabac - Cannabis</p>	<p>COORDONNATEUR</p> <p>Dr. Fabrice PERRAUD Centre de Référence Tabac - Cannabis Centre de Référence Périnatalité Centre de Référence Tabac - Cannabis Centre de Référence Périnatalité Centre de Référence Tabac - Cannabis Centre de Référence Périnatalité Centre de Référence Tabac - Cannabis</p>
<p>COORDONNATEUR</p> <p>Dr. Fabrice PERRAUD Centre de Référence Tabac - Cannabis Centre de Référence Périnatalité Centre de Référence Tabac - Cannabis Centre de Référence Périnatalité Centre de Référence Tabac - Cannabis Centre de Référence Périnatalité Centre de Référence Tabac - Cannabis</p>	<p>COORDONNATEUR</p> <p>Dr. Fabrice PERRAUD Centre de Référence Tabac - Cannabis Centre de Référence Périnatalité Centre de Référence Tabac - Cannabis Centre de Référence Périnatalité Centre de Référence Tabac - Cannabis Centre de Référence Périnatalité Centre de Référence Tabac - Cannabis</p>

CSAPA de Saint-Brieuc	
<p>CSAPA de Saint-Brieuc 10000 Saint-Brieuc 02 99 80 10 10</p>	<p>CSAPA de Dinan 22100 Dinan 02 99 80 10 10</p>
<p>CSAPA de Lamballe 35100 Lamballe 02 99 80 10 10</p>	<p>CSAPA de Lorient 56100 Lorient 02 99 80 10 10</p>
<p>CSAPA de Ploemeur (Centre Hospitalier) 56100 Ploemeur 02 99 80 10 10</p>	<p>CSAPA de Vannes 56100 Vannes 02 99 80 10 10</p>

Unité et équipe de liaison et de soins en addictologie	
<p>Unité et équipe de liaison et de soins en addictologie 10000 Saint-Brieuc 02 99 80 10 10</p>	<p>Unité et équipe de liaison et de soins en addictologie 22100 Dinan 02 99 80 10 10</p>
<p>Unité et équipe de liaison et de soins en addictologie 35100 Lamballe 02 99 80 10 10</p>	<p>Unité et équipe de liaison et de soins en addictologie 56100 Lorient 02 99 80 10 10</p>
<p>Unité et équipe de liaison et de soins en addictologie 56100 Ploemeur 02 99 80 10 10</p>	<p>Unité et équipe de liaison et de soins en addictologie 56100 Vannes 02 99 80 10 10</p>

RESSOURCES

Recommandations (Recommandations) :

Drugs for life service
08 00 22 33 33 (gratuit)
<http://www.drugs-for-life.org>

Telco info service
08 00 22 33 33 (gratuit)
<http://www.telco-info-service.fr>

Dispositif d'urgence - 116 116
<http://www.116116.fr>

Le site de référence : <http://www.sciensano.be>

Livre de traitement de substitution nicotinique - smail.fr
<http://www.smail.fr>

ANNEXE 1 Substituts nicotiniques

Mise à jour : 21 novembre 2014 - https://lecrat.fr/spip.php?page=article&id_article=362

NICOPASS* - NICOPATCH* - NICORETTE* - NICOTINELL* - NIQUITIN*

- Le tabagisme maternel (actif ou passif) peut être responsable de nombreuses complications avant et pendant la grossesse (cf. [Tabac](#))
- En cours de grossesse, toutes les mesures destinées à éviter la poursuite du tabagisme sont justifiées, à l'exception de la prescription de [bupropion \(Zyban*\)](#) et de [varénicline \(Champix*\)](#).

ETAT DES CONNAISSANCES

- Aspect malformatif
 - A ce jour aucun effet malformatif n'est attribué aux substituts nicotiniques au 1^{er} trimestre de la grossesse quel que soit leur mode d'administration (patchs, gommes...).
- Aspect foetal et néonatal
 - Aucun effet foetotoxique n'est observé à ce jour chez des femmes utilisant une substitution nicotinique en fin de grossesse quel que soit son mode d'administration (patchs, gommes...).
 - Les paramètres foetaux suivants ont été mesurés : rythme cardiaque foetal, dopplers foetaux et utérins, test de bien-être foetal (réactivité foetale, mouvements actifs, mouvements respiratoires, tonus, liquide amniotique...)
 - Le poids de naissance des enfants de mères sous substitution nicotinique semble amélioré par rapport à celui des enfants de mères qui continuent le tabac. Ceci reste à confirmer.



Pictogrammes sur les boîtes de médicaments : le CRAT n'est pas d'accord.

EN PRATIQUE

- Il est souhaitable d'éviter la poursuite du tabagisme maternel.
- Une prise en charge adaptée doit être entreprise, de préférence avant la conception ou du moins le plus rapidement possible au cours de la grossesse.
- Si un sevrage n'est pas possible avec une prise en charge spécialisée seule, on peut envisager d'y adjoindre une substitution nicotinique quel que soit le terme de la grossesse.
- Toutes les formes de substitutions nicotiniques sont possibles (patchs, gommes...).
- En cours de grossesse cette substitution sera de préférence mise en route et évaluée dans le cadre d'une consultation spécialisée.

CRAT - Centre de Référence sur les Agents Tératogènes
Hôpital Armand Trousseau, 26 avenue du Docteur Arnold Netter, 75012 PARIS
Fax : +33 (0)144735395 - Réservé au corps médical.
www.lecrat.fr

Copyright CRAT 2018 - Tous droits réservés 2018 -

Délivrance de **SUBSTITUTS NICOTINIQUES** chez les femmes enceintes

Les sages-femmes peuvent prescrire les substituts nicotiniques (y compris pour l'entourage de la femme enceinte ou accouchée).

Chez la femme enceinte, il est recommandé, si le sevrage ne peut être réalisé sans substituts, de personnaliser la forme galénique de substitution nicotinique. Si une femme enceinte présente des nausées ou des vomissements, le patch semble plus approprié que les formes orales. Pour les patchs, une utilisation sur 16h est recommandée. Il est recommandé d'utiliser les TNS en association avec une approche psychologique et/ou comportementale.

Initiation du traitement

La posologie de départ des patchs sera déterminée sur la base d'une seule question :

« Combien de cigarettes fumez-vous par jour ? »

Pour simplifier, on peut considérer qu'approximativement une cigarette fumée équivaut à 1mg de nicotine. Autrement dit, pour une patiente qui fume un paquet par jour (20 cigarettes), on cherchera à lui procurer 20 mg environ par voie transdermique. Toutefois la détermination de la dose appropriée peut-être plus difficile chez la femme enceinte compte tenu de l'augmentation de la vitesse du métabolisme de la nicotine, il semble donc logique d'initier le traitement avec la dose la plus forte, un patch de 25 mg /16h sera donc, ici, conseillé. Des substituts oraux (SO) pourront être proposés à la place des patchs chez les petites fumeuses et en complément des patchs chez les plus grosses fumeuses.

Cigarettes par jour	<10	11-20	21-30	>30
Posologie initiale du patch	Patch 10 mg Ou l'équivalent en SO	Patch 15 mg+ SO	Patch 25 mg+ SO	Patch 25 mg + SO + Association d'un 2 ^e patch si besoin

Adaptation du traitement

L'adaptation du traitement sera guidé par la recherche de signes de sous dosage ou de surdosage. Cette recherche s'effectuera quotidiennement au début du traitement.

SOUS DOSAGE	SUR DOSAGE	Evènements indésirables
<p>Les signes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tristesse Insomnie Irritabilité Anxiété Baisse de la concentration Augmentation de l'appétit <p>Conduite à tenir : Augmenter la posologie des patchs : - de 10 mg à 15 mg - de 15 mg à 25 mg et si besoin proposer d'augmenter les SO</p>	<p>Les signes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Céphalées Nausées Bouche pâteuse Diarrhées Palpitations Excitation Insomnie <p>Conduite à tenir : Diminuer la posologie des patchs : - de 25 mg à 15 mg - de 15 mg à 10 mg et si besoin diminuer la posologie des SO</p>	<ul style="list-style-type: none"> Insomnie, trouble de l'onirisme Erythème et prurit au point d'application Cedème et sensation de brûlures

Conseil pour l'utilisation des TSN

Les patchs	Les substituts oraux
Les patchs doivent être appliqués chaque matin. Le site d'application doit être changé chaque jour. Il est déconseillé d'appliquer les patchs sur le torse (la peau y est trop fragile). Il est possible d'associer plusieurs patchs si besoin.	<p>Les pastilles : laisser fondre entre la joue et la gencive, ne pas croquer, ni avaler.</p> <p>Les gommes : casser la matrice puis caler à l'intérieur de la joue et laisser le produit diffuser.</p> <p>L'inhalateur : aspirations à la convenance de la patiente, tapisser l'intérieur des joues avec les micros gouttelettes.</p>

Document généré par le **Centre de Ressources des Agents tératogènes (CRAT)** transmis aux pharmaciens en cas de difficulté de délivrance

Document réalisé par le **service de tabacologie CHU de Brest**

Fiches prescription TNS



Traitements NICOTINIQUES SUBSTITUTIFS (TNS)



INITIATION DU TRAITEMENT

Il existe deux types de TNS : les patchs et les substituts par voie orale (SO). Pour prescrire le traitement, il faut commencer par déterminer la posologie des patchs. Cela se fait grâce à **une seule question : combien de cigarettes fumez-vous par jour ?**

Pour simplifier, on peut considérer qu'approximativement une cigarette fumée équivaut à 1 mg de nicotine. Autrement dit, pour un patient qui fume un paquet par jour (20 cigarettes), on cherchera à lui procurer 20 mg environ par voie transdermique. Un patch de 21 mg sera donc bien adapté.

Quelle que soit la posologie du patch, des substituts oraux (SO) seront systématiquement associés. On pourra, par exemple, mentionner sur l'ordonnance "jusqu'à 6 pastilles de 1 mg de nicotine" en recommandant au patient de les utiliser en complément des patchs.

Le tableau suivant mentionne la posologie des TNS pour les fumeurs d'au moins 7 cigarettes manufacturées par jour :

Nombre de cigarettes par jour	7-9	10-19	20-29	>30
Posologie initiale du patch	Patch 7 mg + SO	Patch 14 mg + SO	Patch 21 mg + SO	Patch 21 mg + SO Et si besoin associer un second patch 7, 14 ou 21 mg

> **Pour les fumeurs de moins de 7 cigarettes par jour**, les SO seront généralement suffisants. Dans ce seul cas, il n'est pas utile de prescrire d'emblée des patchs. On gardera à l'esprit la même approximation donc 1 cigarette équivaut à 1 mg de nicotine. Par conséquent, pour un fumeur de 5 cigarettes par jour on prescrira 5 pastilles de 1 mg de nicotine.

> **Le cas particulier des cigarettes roulées :** Si le fumeur consomme des cigarettes roulées et non des manufacturées, il faut multiplier sa consommation par 2. **Une cigarette roulée équivaut à 2 manufacturées.** Ensuite on peut à nouveau utiliser le tableau précédent.

Une seconde question permettra de déterminer s'il faut recommander au patient de garder les patchs pendant la nuit : **Le matin, combien de temps après votre réveil pensez-vous à votre 1^{ère} cigarette ?**

Délai entre le réveil et l'envie de fumer	Moins d'1 heure	Plus d'1 heure
Garder le patch la nuit	Oui	Non



ADAPTATION ET SURVEILLANCE DU TRAITEMENT

L'adaptation du traitement sera guidée par la recherche de signes de sous dosage ou de surdosage. Cette recherche s'effectuera régulièrement au début du traitement.

> Sous dosage

Les signes : pulsions à fumer, irritabilité, colère, nervosité, difficulté à se concentrer, humeur triste, pleurs.

Conduite à tenir : augmenter la posologie des patchs :
> de 7 mg à 14 mg > de 21 mg à 21+7 mg ou 21+14 mg
> de 14 mg à 21 mg et si besoin augmenter les SO.

> Sur dosage

Les signes : céphalées, nausées, palpitations, excitation, vertiges, impression d'avoir trop fumé.

Conduite à tenir : diminuer la posologie des patchs :
> de 21 mg à 14 mg > de 14 mg à 7 mg
et si besoin diminuer la posologie des SO.

> Evénements indésirables

Insomnie, trouble de l'onirisme : après 3 jours de traitement, enlever les patchs la nuit puis réévaluer.

Erythème et prurit au point d'application.

Œdème et sensation de brûlures.

Les exemples ci-dessus concernent les gammes de patchs 7, 14 et 21 mg sur 24 heures et les pastilles de 1 mg de nicotine mais il existe d'autres formes galéniques efficaces.



CONSEILS POUR L'UTILISATION DES TNS

> Les patchs

Les patchs doivent être appliqués chaque matin. Le site d'application doit être changé chaque jour. Il est déconseillé d'appliquer les patchs sur le torse (la peau y est trop fragile).

> Les substituts oraux

Les substituts oraux les plus simples à utiliser sont les pastilles qui ne doivent être ni croquées ni avalées. Il faut simplement les laisser fondre entre la joue et la gencive.

CAS PARTICULIER



Femme enceinte : si le sevrage ne peut être réalisé sans substitution, il est recommandé d'utiliser les patchs sur 16 heures.

Consultation hospitalière de tabacologie

CHRU MORVAN - Bâtiment 2 bis (Sous-sol)

CONSULTATIONS du lundi au jeudi

Tél. : 02 29 02 02 02

Mail : tabacologie@chu-brest.fr

L'unité d'addictologie de liaison (UAL) - ELSA

LA CAVALE BLANCHE,

Pôle 3, 1^{er} étage

Tél. : 02 98 34 23 48

Fax : 02 98 34 23 65



L'ÉVALUATION

22

- Questionnaires à chaud
 - Très satisfaits (complètes)
 - 6 mois: 04/2020

29

- Questionnaires à chaud
 - Formations plébiscitées (complètes)
- 6 mois:
 - Évaluation utilisation Testeurs
- 2 ans
 - Évaluation utilité formation :
PMI pratiques modifiées « pratique le conseil minimal, aide au sevrage tabagique par TSN proposé dans tous les cas (accepté, ou non), parfois même au compagnon, dotées d'analyseurs de CO₂,
Attendent séances d'analyses de pratiques (1 à 2 / an ?)